2e. ANNÉE, No. 21. MANITOBA. SAMEDI, 14 DÉCEMBRE, 1872.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada ; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du Métis sont situés à Winnipeg, à l'étage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, SAMEDI, 14 DÉCEMBRE, 1872. Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

A. G. B. BANNATYNE,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL,

WINNIPEG.

Constamment en magasin :—

MARCHANDISES SECHES de toute sortes,
HABILLEMENTS FAITS,
DRAPS DE MANUFACTURE
CANADIENNES et ANGLAISES,
CHAUSSURES,
FERRONNERIES et
QUINCAILLERIES,
OUTILS de CHARPENTIERS,
POELES et USTENSILES,
VAISSELLE,
MARCHANDISES de FANTAISIE,
FOURCHES a FOIN et a FUMIER,
PELLES ET BECHES,
GRATTES ET RATEAUX,
EPICERIES DE CHOIX,
VINS ET LIQUEURS,
BIERRE ET PORTER en bouteille,
CIGARES,
FARINE ET PROVISIONS,

Ainsi qu'un assortiment général de toutes espèces de marchandises.

FOURRURES ACHETEES ET VENDUS

PROUITS ECHANGES.

Toute marchandise vendue à prix modérés pour argent comptant.

MEUBLES NOUVEAUX.

A l'établissement D'ÉBÉNISTERIE ET DE MENUISERIE,

RUE DE LA POSTE

On y trouvera, à l'ouverture de la navigation, un grand assortiment choisi

DE MEUBLES DE MENAGE IMPORTES

DE TOUTES ESPÈCES,

Venant des meilleures Manufactures.

Travaux de construction entrepris dans toutes les branches de la charpente de la menuiserie, etc.

S'adresser à la résidence de

VICTOR BEAUPRÉ.

Winnipeg, 15 Mai, 1872.—1a.

Wm. Chambers

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Réparations faites sous le plus court délai et du mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneur, à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sert de son établissement est de première qualité.

FORT GARRY.

DÉPARTEMNT DE MODES ET DE CONFECTION DE TOILETTES.

ON attire respectueusement l'attention des dames sur les avantages qu'elles trouveront dans le département ci-dessus au

Magasin de la Compagnie DE LA BAIE D'HUDSON.

du Fort Garry pour se procurer des

ETOFFES DE MODES, TOILETTES, ET VÊTEMENTS POUR LEUR SEXE

Des derniers et meilleurs goûts et aux prix les plus moderés.

Les dames auront l'avantage d'avoir des salles speciales pour choisir les étoffes, vêtements et en faire l'essai.

Toutes commandes recevront l'attention la plus immédiate et seront exécutées avec promptitude et soin.

Fort Garry, Manitoba, 28 mai, 1872

J. & G. D. McVICAR & CIE.

POINTE DOUGLAS

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes espèces d'Instruments d'Agriculture,

Faucheuses et Moissonneuses COMBINEES,
Faucheuses simples,
Moulins à battre,
Rateaux,
Charreues,
Herses,
Cultivateurs,
Charrues à casser la terre,
Moulins à Beurre,
Fourches de toutes variétés.

Ils sont aussi agents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions

DE

Bell et Cie., de Guelph, Ontario.

Ils ont aussi reçu un assortiment des plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

GRAINES DE JARDINS,

(RÉCOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement moderés.

J. ET G. D. McVICAR ET CIE.,

-n-e Marchands à Commission.

A LOUER.

Une MAISON de 30 pieds sur 25, sur le cote ouest de la Rivière Rouge, à un mille et quart au sud de la rivière Assiniboine. Conditions faciles. S'adresser à ce bureau.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernieres ameliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE près du Block McDermot, WINNIPEG, voisin de l'imprimerie du *Métis*, où l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de première qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARD SALÉ, SAUCISSES, &c., &c.

Prix moderés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

Arpentage des Terres DANS MANITOBA.

CEUX qui voudront trouver de l'emploi dans les arpentages ou qui auront des chevaux et charettes à louer aux arpenteurs pourront s'adresser au soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpentages

Winnipeg, 30 Mars, 1872. j-n-c.

ARPENTAGE DES TERRES DE MANITOBA.

Le soussigné ne paiera aucun ordre donné sur lui pour des affaires d'Arpentage. Toute personne est averti de n'accepter aucun ordre en paiement de gages ou effets. Dans le cas ou ce genre de paiement pourrait être avantageux pour le service des Arpentages, on pourra faire anterieurement un arrangement spécial avec le soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpentages.

Avril 10, 1872. j-n-o

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

La situation en France.

Le vote du conseil général de la Seine en faveur de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, et d'une autre part les instructions très-vraisemblables de M. Thiers à son embassadeur en Italie, sont deux faits non moins interessants que synchroniques. L'un et l'autre expriment bien les caractères peu différents de la république radicale et de la république conservatrice. La première a pour but d'effacer Dieu, la seconde de conserver Victor-Emmanuel à Rome, en d'autres termes de n'y pas conserver le Pape. Entre la promière et la seconde l'abime n'est pas infranchissable, on peut s'entendre, on s'entendra, on s'entend.

La conclusion naturelle et certaine est que la Revolution non-seulement continue, personne n'en doute, mais continuera, M. Rivet peut en être aussi assuré que M. Lockroy. Du reste, il le faut, en dépit de l'agrement que le bon peuple conservateur parait prendre à s'entendre annoncer que la republique conservatrice va tout à l'heure le tirer des perils de la Révolution.

Si la Revolution s'endormait qui pourrait la punir et en delivrer le monde? Il faut que la Révolution soit punie, et que le monde en soit delivré, et nul ne peut faire ces deux grosses besognes qu'elle-même. Aucun justicier n'ourait la main assez forte, la colère assez persévérante, l'âme assez atroce (*atrocem animus Catonis*) pour terminer comme il faut cette sanglante bouffonnerie.

Il y a cent ans bientôt que le châtiment a commencé. Le crime révolutionnaire est immémorial ; mais l'on peut dire que la branche de ce fleuve d'erreur qui ravage la France s'est ouvert le chemin en 1682. C'est là l'origine. Les eaux de l'abime ont commencé de sourdre et de prendre leur cours pour emporter l'ordre social imprévoyant et ingrat, qui ne les dispersait pas. La Revolution s'est préparée et même accomplie pendant le dix huitième siècle, en France et dans tout l'Europe. Elle n'a été véritablement habile que durant cette époque, où elle a coulé sans ravage apparent et comme à fleur de terre, rongeant cependant ses rives, minant les faibles digues qu'une prudence combattue et diffamée lui opposait, dérobant son travail souterrain. Mœurs et moralité, institutions et dogmes, tout a été attaqué, blessé, moralement detruit, et personnes presque n'y a rien vu. Les rois, les aristocraties, les magistratures, les clerges eux-mêmes, ou aveugles et sourds, ou impuissants ou connivents, ont plutôt prête les mains. En 1789, tout était fait, l'ordre social n'avait plus de bases qui ne fussent ruineuses; l'effrondement eut lieu et le châtiment commença.

Il a duré jusqu'à nos jours, il durera tant qu'un principe révolutionnaire restera debout. Ce siècle du triomphe de la Révolution, est le triomphe de l'implacable justice. Aucun autre, depuis l'établissement social du christianisme, n'a été plus rempli de sang, de ruines, de désastres mortels et humainement irréparables. Jamais plus longue et plus terrible nuit ne s'est annoncée à la terre. Guerres civiles renaissantes guerres d'extermination guerres l'expropriation universelle; chocs d'esprits, d'opinions, de passions d'armées; chutes de fortunes, chutes de patries, chutes de gloires chutes enfin de l'intelligence publique ébranlée sur tous ses supports? Et le monde en est là, ne voyant germer que de plus menaçantes semences de destruction.

Il y a dix-huit mois la *Revue des Deux Mondes*, dans un article trop peu remarqué, confessait ce terrible vomissement de l'ivresse revolutionnaire. "La Revolution, disait-elle, n'a tenu aucune de ses promesses, n'en tiendra et n'en peut tenir aucune. Elle annonçait l'irréalisable, et elle a enfièvre de cette attente un monde qui tout ensemble n'y croit plus et ne veut pas en être deshonore. Nous sommes condamnes à connaitre l'impossible et à les poursuivre!" L'ecrivain très distingué qui faisait cet aveu, sincère en ce moment-là, multiplait les preuves invincibles de ce qu'il avançait, et pour finir par une démonstration destinée à devenir promptement plus éclatante que toutes les autres, et se rattachait à une dernière espérance : établissement d'un régime où la sagesse d'un homme de la Révolution aurait tout credit ; et il nommait ce sauveur : M. Thiers!

Nous ne savons ce que le rédacteur de la *Revue des Deux Mondes* espère encore aujourd'hui, mais nous savons tous, et M. Thiers lui-même, plus sage en son esprit que dans sa conduite, sait aussi ce que nous avons cessé d'espérer. En dix-huit mois nous avons vu perdre des leçons qu'il semblait impossible de méconnaitre : elles sont plus que méconnues, elles sont oubliées. Nous avons vu crouler, sans qu'on fit un effort pour les soutenir, des débris qui semblaient encores réparables et qui ne le sont plus. M. Thiers est devenu le commencement de M. Gambetta, qui s'achève par M. Lockroy, Prudhomme continué par Danton, complété par *Polyte* !

Ces trois politiques, qui n'en font qu'un, ont un programme en trois parties qui est le même. *Prudhomme*: Lâchons Dieu! *Danton*: A bas Dieu! *Polyte*: Mort à Dieu! Prudhomme sera mangé par Danton, Danton sera mangé par Polyte, et Polyte sera dévoré par d'innombrables et indiscriptibles vermines. C'est l'avenir.

Il faut que la Révolution coutinue et s'achève et qu'il n'en reste rien; il faut que les derniers miasmes de la peste soient dévorés par les derniers insectes qu'ils auront enfantés et qui mourront de cette consommation dernière. Il faut que cet incendie indomptable se rallume à son foyer et consume les moindres scories, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus qu'une cendre inerte que le vent puisse jeter dans la mer. Alors le châtiment sera épuisé. On exorcisera le champ maudit; on le labourera, le semeur y jetera le bon grain, et la réconciliation du Ciel y fera lever des moissons.

Nous n'avons rien à espérer de M. Thiers, et M. Thiers n'a rien à espérer de lui-même. Il se croit ce qu'il n'est pas. Il se croit l'experience, la sagesse, la paix. Il n'est que le jardinier du châtiment. Ses incantations et ses sortileges peuvent paralyser la sève du bien ; ses manipulations politiques ne peuvent que fomenter la sève du mal. Il est ce demi-sorcier de la ballade allemande, qui connait bien la formule pour forcer son bâton à lui apportar de l'eau, mais qui ne connait pas de formule pour l'empêcher de lui emporter plus d'eau qu'il n'en voulait. L'eau monte, il se fâche, prend une hâche et coupe en deux le bâton; cela fait deux bâtons qui apportent de l'eau, et enfin le pauvre magicien est noyé. Ainsi sera noyé M. Thiers dans sa présidence, peut-être avant que *Polyte* ne soit ne de Danton coupe en deux. Car après tout, il ne faut plus tant d'eaux, et le magicien n'a pas tant de stature.

Un ami nous écrit de Bruxelles: "J'ai sous les yeux une histoire de

"la guerre allemande avec deux portraits au frontispice, M. de Moltke et M. Thiers. Cette *illustration* m'a peine pour notre France encore plus que le livre. C'est, en regard, un visage et une grimace ; l'homme qui a fait la guerre aux hommes seulement avec le canon, et l'homme qui a fait la guerre aux hommes et à Dieu avec le livre. Je me suis rappelé du même coup tant de discours et tant d'écrits en faveur de la Revolution, venus de dessous ces lunettes qui ont si mal regarde le passé et si mal prévu l'avenir ; et, à côté, la terrible et humiliante défaite que "l'illustre homme d'Etat" n'a pu ni conjurer ni réparer. M. Thiers raconte ce que la Révolution nous promettait, et M. de Moltke raconte ce que la Révolution a fait de nous. Le fatal stratégiste prussien, sérieux et sévère, apparait avec la terrible impassibilite du fleau qui va où Dieu l'envoie, que rien ne détourne et qui ne s'arrête que quand Dieu lui dit : Pas plus loin ! Or, il me déplait de penser que ces deux hommes n'ont pas disparu, et je crois que nous ferions bien d'en appeler à Notre-Dame de Lourdes."

Si la figure de M. Thiers est peu consolante et peu rassurante en regard de celle de M. de Moltke, il est difficile de penser qu'elle serait remplacé avec avantage par celle de M. Gambetta ou celle de M. Lockroy, dit *Polyte*. Ce remplacement est cependant l'objet des savantes préparations de M. Thiers. M. Thiers est la racine, M. Gambetta le tronc, Polyte la branche, la feuille et la fleur : quel peut être le fruit? Tout cela fait croire que la cognée et la flamme ne ne sont pas loin.

Notre-Dame de Lourdes, priez pour nous. Elevez vos mains, versez vos larmes, obtenez de Dieu qu'il abrège le temps où nous devons rester encore sans législateur, sans juge, sans soldat et sans père !

LOUIS VEUILLOT.

LE METIS.

SAMEDI, 14 DECEMBRE, 1872.

Le Juge-en-Chef et l'Amnistie.

Nous réfèrons le lecteur au compte-rendu abregé que nous publions d'une entrevue qui a eu lieu lundi dernier entre une deputation de métis canadien-français et autres et S E. l'Administrateur Morris.

Le but de cette visite était de féliciter Son Excellence sur sa nomination et la nouvelle du réglement de la question des Terres de réserve, en même temps que de rappeler au gouvernement d'Ottawa qu'il restait encore une autre question à régler, une autre promesse à remplir. Cette promesse, non exprimée dans l'Acte de Manitoba, est l'Amnistie impériale en faveur de tous ceux qui furent impliqués dans les événements de 1869 et 1870.

Quoique pris à l'improviste, l'Hon. M. Morris a répondu longuement à l'adresse de la députation. Interpellé sur l'Amnistie promise, croyons nous, par Sir Clinton Murdoch, Lord Lisgar et autres personnages officiels d'Ottawa aux délégues du Nord Ouest M. l'Abbé Ritchot, MM. Scott et Black, Son Excellence a dit que comme Juge-en-Chef, administrant le gouvernement de Manitoba, la question lui était complètement étrangère, et qu'il ne pouvait répondre autre chose, sinon qu'il ignorait que telle promesse eut jamais été faite. Un juge dans son idée, et il avertit les délégués qu'il leur parlait comme tel, un juge ne saurait prendre connaissance de promesses politiques faites à certains hommes dans le but de les mettre à l'abri de la loi, tant que ces promesses ne sont pas devenues des faits accomplis. Par conséquent, ne pouvant lui même comme juge prendre connaissance des promesses en question, il ne pouvait rien dire qui pût lui être opposé à lui-même ou à tout autre juge dans l'exécution de ses devoirs judiciaires. Puis, développant cette idée imparfaitement exprimée en français et par suite peu comprise, S. E. l'Administrateur entra dans une exposition franche et claire de la loi, tant que la prérogation royale du pardon ne vient pas y soustraire l'accusé.

Tel est, croyons nous le sens véritable des paroles de l'Hon. M. Morris. Nous serions fâchés pour notre part qu'on y attachât une interprétation qui ne serait propre qu'à soulever les esprits, envenimer les choses et retarder l'amnistie. Car, l'amnistie a été promise, non pas peut être par l'Acte de Manitoba, cela était impossible ; mais par des hommes dont la parole doit être sacrée puisqu'ils parlaient au nom de Sa Majesté. Et puis, s'il faut des documents et des preuves pour rappeler cette parole aux hommes qui la prononcèrent, croit-on qu'il serait impossible de fournir ces documents et ces preuves.

L'entrevue.

Une députation nombreuse et influente de métis français et autres s'est présentee chez l'Administrateur du Gouvernement, lundi dernier, le 9 du courant.

Après avoir été présentés à Son Excellence, les delégués s'adressèrent à l'Hon. M. Morris par l'entremise de M. Louis Schmidt, M.P.P., qui commença par feliciter S. E. de sa nomination comme Lieutenant-Gouverneur de Manitoba ; la population, dit-il, est d'autant plus heureuse qu'elle a reçu en même temps la nouvelle du règlement de la question des Réserves. Cependant, il y a, dans les arrangements convenus à Ottawa entre les delegués du Nord Ouest et le gouvernement du Canada, une autre question qui n'interesse, il est vrai, qu'un petit nombre d'entre nous, mais que nous aimerions tous à voir résolue ainsi qu'il nous été permis de le comprendre ; c'est que tous ceux qui ont pris part aux evenements de ce pays en 1869 et 1870 ne soient ni inquietés, ni molestés

L'Honorable M. Morris répondit en français, remerciant les membres de la députation de l'expression de ses bons sentiments, et les assura que toutes les clauses et garanties de l'Acte de Manitoba seraient remplies et exécutées à la lettre. Son Excellence dit qu'Elle avait reçu des dépêches telégraphiques d'Ottawa lui mandant que les metis auraient leurs réserves, à chacun en propre, avant la fin de l'hiver, et entra dans une explication très-detaillée de la commutation des privileges de foin et de commune, l'emanation de titres gratuits aux occupants sur les terres des sauvages, l'appel des anciens colons de la Riviere Rouge à des droits égaux à ceux des Metis, etc., etc.

Après avoir entretenu longuement les delegues de cette importante question, Son Excellence en vint à aborder la dernière partie de l'Adresse de M Schmidt. "Je n'ai, leur dit-il, aucune autorité ni instructions d'Ottawa au sujet de l'Amnistie ; je ne puis donc vous parler de la chose que comme Juge." L'Honorable M. Morris rappela alors la Proclamation de Sir John Young pressant tous les sujets de Sa Majeste de retourner à leurs affaires et de se soumettre à l'autorite, assurant que personne ne serait inquiete :—" mais, ajouta-t-il, comme cette Proclamation a été emanée avant la mort de Scott, ce dernier acte reste passible de la loi. Or, que veut la loi ? C'est que personne n'a le droit de mettre ou de faire mettre un homme à mort ; et si la chose arrive, cette personne est passible d'un procès devant un juge et un jury. Si elle est trouvée coupable, il appartient alors au Gouverneur-Général, à Ottawa, de laisser ou non exécuter la sentence. C'est pourquoi, tant qu'un procès n'aura pas eu lieu, la Reine seule a le droit d'accorder une amnistie, attendu que le pays était à cette époque sous le régime impérial."

Son Excellence répéta, en terminant, qu'il parlait en ce moment non comme Lieutenant Gouverneur, mais bien comme Juge, administrant les affaires du gouvernement, et qu'Elle croyait de son devoir d'expliquer exactement aux délegues quelle était la loi.

M Schmidt remercia l'Honorable Administrateur de ses explications, et lui demanda si l'amnistie n'avait pas été promise?

L'Hon. M. Morris répliqua qu'il ne connaissait rien autre chose que la Proclamation de Sa Majesté ; puis, il ajouta que la députation le prenait par surprise parcequ'il n'était pas encore Lieutenant-Gouverneur. "Je ne suis encore que Juge-en-Chef administrant les affaires de la Province, et il en sera ainsi tant que je n'aurai pas reçu ma commission de Lieutenant Gouverneur." Son Excellence représenta alors aux délégués la nécessité de travailler par la paix, l'union et l'harmonie à l'avenir de ce pays qui promet d'être si grand.

Ces dernières paroles mirent fin à l'entrevue, et les délégués se retirèrent après que M. Schmidt eut de nouveau remercié Son Excellence.

Visite des Ecoles.

M. le Surintendant des Ecoles catholiques, a termine cette semaine sa visite des Ecoles de la Province. Nous avons maintenant dans presque toutes les localités des écoles etablies sur un bon pied et l'enseignement qui s'y donne ne laisse rien à désirer. Le manque de ressources a dans certains districts, empêché d'y faire tout le bien désirable, mais il est à espérer que le Gouvernement augmentera l'octroi pour aider à soutenir les écoles dans les localités pauvres.

Dictionnaire et Grammaire de la langue Crise.

Nous voyons avec plaisir, par les journaux de Montréal, que le Révd. Père Lacombe est sur le point de publier un ouvrage considérable sur la langue crise. Ce livre sera une precieuse acquisition pour notre population Metis et sera aussi d'une très grande utilite pour ceux qui ont des rapport avec elle.

Le *Dictionnaire Cris* sera précédé d'une preface avec les informations necessaires. La Grammaire contiendra un tableau géneral de tous les formes et conjugaisons du verbe Cris. Enfin, à la fin du livre, on trouvera une liste des noms sauvages des places, en Canada et aux Etats-Unis, venant des langues algiques, avec la vraie manière de les écrire et leur étymologie.

Le tout formera un volume de 500 à 600 pages in 8o, disposé comme suit : Grammaire Crise—Dictionnaire Français Cris—Dictionnaire Cris-Français.

Le prix du volume sera de $3.00.

Nos meilleurs souhaits de succès à l'auteur et aux éditeurs.

NOUVELLES DE ROME.

On écrit de Rome au *Monde* en date du 10 novembre :

Le gouvernement italien débordé par la Revolution, n'est pas sans inquietude du côte de l'étranger. On sait desormais que les trois empereurs du nord de l'Europe se sont concertes pour reprimer le triomphe de la Revolution avancée, n'importe où il aura lieu, aussi bien en Italie qu'en France. Dès lors, le gouvernement italien, s'il veut prolonger son existence, a le plus puissant interêt à resister aux revolutionnaires et à se maintenir dans les voies monarchiques et moderees.

"Les garibaldiens ont voulu célébrer l'anniversaire de la bataille de Mentana, qui pourtant ne leur a été guère glorieuse. Plusieurs centaines d'entre eux se sont rendus sur le champ du combat, où l'on a prononce force discours dans lesquels le gouvernement de Victor Emmanuel n'a pas plus été epargne que le gouvernement pontifical. On a beaucoup crié : Vive Garibaldi ! vive la Republique ! et de nombreux toasts ont été portés à leur prochain triomphe.

"A leur rentrée à Rome, quelques unes de ces bandes se sont aventurées jusque sur la place Colonna en poussant des *evviva* à la Republique. Les gardes de la questure, si froids et si paisibles devant les cris de : A bas le Pape ! mort aux prêtres ! mort aux Jesuites ! n'ont pu se contenir devant le cri : vive la République ! Ils se sont jetés au devant de nos republicains et en ont arrêté plusieurs qu'ils ont conduits a la questure. Il parait que, cette fois encore, ces arrestations n'étaient que pour la forme. Quelques instants après, ils étaient mis en liberte. Si ç'eussent été des catholiques, ç'eut été autre chose ; mais, devant des garibaldiens, le pouvoir s'incline avec la plus déplorable faiblesse ; il n'ose rien de sérieux contre eux. Avant peu, on recueillera les fruits de cette lâcheté."

NOUVELLES LOCALES.

— Les troupes du Fort ont été passées en revue mardi dernier.

— On a construit une grande salle publique à la Pointe Douglas.

— On demande une pompe à incendie pour notre ville.

— Le foin se vend de 12 à 16 chelins et le bois de 6 à 10 chelins le voyage.

— Les charroyeurs d'eau, à Winnipeg, gagnent de 5 à 10 piastres par jour. Noble métier !

— Les malles nous arrivent assez régulièrement à present et les lignes telegraphiques fonctionnent.

— M. Buchanan, du Département des Travaux Publics, doit bientôt partir pour un voyage à Ottawa.

— On a commencé à voir circuler les traines tirees par des meutes de chiens.

— L'Hon. M. Morris a acheté la magnifique proprieté Drever à Winnipeg, y compris le *Drever Hall*.

— La Banque des Marchants, de Montréal, a ouvert ses bureaux à Winnipeg.

— Plusieurs loups ont été vus sur les bords de l'Assiniboine, en arrière du Fort Garry. Avis aux amateurs !

— On porte à 1200, la population de Winnipeg, dont un tiers seulement du sexe feminin.

— Nous avons reçu par l'Express une bonne partie de notre nouvel assortiment de caractères, etc.

— Bien que nous soyons en plein hiver, les malles et les passagers sont néanmoins encore transportes dans des voitures d'eté.

— Plusieurs Canadiens qui nous ont laisse l'automne dernier, doivent nous revenir avec leurs familles au printemps.

— M. le Capt. Aymond, de l'*International* est en ville depuis quelques jours. M. Aymond doit passer l'hiver à St. Louis avec sa famille.

— Un chasseur de Ste. Anne de la Pointe de Chêne, dans une tournee de chasse, a abattu 96 poules de prairie.

— Nous avons eu du bien beau temps durant lee trois premiers jours de cette semaine, hier la températus'est un peu refroidie

— Vogt le soldat qui a été tué d'un coup de pistolet, vendredi de la semaine dernière, a été enterré lundi, avec les honneurs militaires.

— Aujourd'hui, est le dernier jour auquel les magistrats siégeront à la Cour de Police ; lundi, S. H. le juge McKeagney commencera d'y exercer ses devoirs judiciaires.

— Nous venons d'apprendre avec peine que M. Bedson, préfet de la Prison au Fort de pierres a perdu, la nuit derniere, tout ce qu'il possédait dans l'incendie de sa maison. Nous ignorons la cause du feu.

— On dit que, passé demain, les Diligences ou Stages entre Winnipeg, Pembina et Moorehead vont cesser entièrement par suite du manque de trafic. La malle sera portee par des chiens. Cela n'est pas precisement un progrès.

— Les messieurs de Winnipeg et particulièrement les officiers de la garnison, se proposent d'organiser un club de promeneurs. Une fois la semaine il y aura réunion au Fort Garry et la promenade sera arrêtée par le comité d'organisation.

Le résultat de l'enquête dans cette affaire a donne le verdict suivant : "Vogt est mort d'un coup de pistolet parti des mains de Dupont." Dupont est sous garde depuis en attendant son procès, qui aura lieu au prochain terme de la Cour Criminelle.

— M. Hyman, de la maison Wilson et Hyman, et dont nous avons raconté le terrible malheur dans notre dernier numéro, se porte de mieux en mieux. Il est toujours chez les RR. SS. Grises qui l'entourent de tous les soins que ces saintes femmes savent prodiguer à leurs malades.

NOUVELLES CANADIENNES.

— Le Gouvernement de Québec doit présenter une, nouvelle loi électorale durant la présente session.

— F. P. Pominville, ex-associé de Sir Geo. Et. Cartier, est nommé Collecteur des Douanes à Montréal.

— La Législature d'Ontario doit se réunir le 8 Janvier prochain.

— Le Premier Ministre Mowat, d'Ontario, vient d'être élu par acclamation.

— L'Hon. Juge Betournay devait partir de Montréal pour Manitoba, le 10 du présent mois.

— Le Col. Robertson Ross, qui a passé ici il y a quelque temps, en route pour la Colombie Anglaise, est de retour à Ottawa.

— Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec, Mgr. des Trois Rivières, et M. le G. V. Hamel de Québec, doivent partir pour Rome.

— La navigation s'est fermée le 3 Décembre à Montréal.

— M W. T. Urquhart est nommé Greffier du Conseil du Nord-Ouest.

PETITES NOTES DE LA PRESSE.

— On rapporte que 16 personnes ont perdu la vie dans le grand incendie de Boston.

— La Reine Victoria a envoyé $2,000 en Italie pour les malheureux qui ont souffert des récentes inondations du Pô.

— Le celèbre cheval "Socrate" appartenant à M. Ralph de Philadelphie, et evalue à $40.000, est mort de l'epizootie.

Originalite.

Dans la chaleur de la lutte présidentielle, deux citoyens de St. Albans avaient parie, l'un pour Grant et l'autre pour Greeley, le perdant devait promener le gagnant en brouette par toute la ville. Voici comment, l'Avenir National, raconte l'execution de ce singulier pari.

La gageure dont nous parlions dans notre dernier numero n'etait pas une fable. Au moment où nous ecrivons ces lignes nous voyons passer sous notre fenêtre le champion victorieux, M. Pierce, mene triomphalement par les rues dans une brouette que conduit M. Kingsley. Ce dernier qui avait parié pour Mr. Greeley est affuble d'un costume agreste qui représente le sage de Chappaqua ; chapeau gris, barbe et cheveux blancs, habit jaune bourré de numéros de la Tribune, rien n'y manque. La musique marche en tête, puis vient un detachement de la milice, precédant immédiatement l'excentrique véhicule. Mr. Pierce est coiffé d'un chapeau noir et fume son cigar aussi stoïquement que si c'etait le général Grant en personne, tandis que Kingsley dans son grotesque attirail pousse sa brouette avec le plus grand sang-froid du monde, absolument comme s'il s'agissait de porter des légumes au marché. Il est impossible d'y mettre une meilleure volonté.

Ce triomphe original a attiré dans la ville des milliers de personnes qui saluent d'un immense hourra le départ du cortège et s'echelonnent de chaque côté des rues pour voir le defilé. Le beau sexe est largement et bien représenté dans cette multitude.

Assurément ce n'est pas nous qui dirons que le grand peuple utilitaire n'a pas comme les autres ses moments de joyeuse folie.

Quelques preceptes d'economie.

Veillez sur vos dépenses. Quel que soit votre revenu, si vos dépenses l'excèdent, vous serez toujours pauvre. Il est moins difficile de gagner beaucoup d'argent, que de savoir le conserver.

Les menues dépenses, semblables aux souris dans une grange quand elles y sont en nombre, font de grands ravages, et un baril est bien

tôt vide de son contenu, lors même que le robinet n'en laisserait échapper qu'une goutte à la minute.

En toutes choses tenez-vous dans les bornes prescrites par la prudence. N'étendez jamais les jambes plus loin que vos couvertures; sinon, le froid vous saisira vite. Pour vos habits, choisissez des tissus chauds et durables, et non des étoffes brillantes et qui ne durent pas.

Un fou peut gagner de l'argent, mais l'homme sensé sait seul le dépenser sagement; et il est plus facile de faire construire deux cheminées que d'en employer constamment une seule.

Si vous dépensez toujours en aveugle, il ne restera rien pour la banque d'épargnes. Soyez frugal et travaillez rudement tandis que vous êtes jeune, si vous voulez avoir le loisir de vous reposer sur vos vieux jours

Gazette de Sorel.

VARIETES,

— Qu'y a-t-il donc, Bob?

— Soma, qui suis-je?

— Mais, tu es toi-même, Bob Harrisson, n'est-pas?

— Non, loin de là.

— Comment, qu'y a-t-il donc?

— Eh! bien mon cher, je suis si mêlé que je ne sais pas qui je suis.

— Qui a-t-il donc?

— Ce qu'il y a!.... je suis marié.

— Marié!... ha! ha! ha! Eh! bien tu devrais être heureux.

— Oui, mais je ne le suis pas.

— Pourtant tous les hommes mariés sont censés être heureux.

— Eh bien! Sam, je vais te dire comment c'est. Tu vois, j'ai marié une veuve, et cette veuve a une fille.

— Oh! oui, je vois ce qui en est. Tu as fait l'amour à cette fille.

— Non. Pis que cela!

— Tu vois, mon père était veuf et il a épousé cette fille, de sorte que mon père est mon gendre, n'est-ce pas?............... Eh bien! tu vois comme je suis mêlé.

— Cela, est-ce tout?

— Non. Je le voudrais bien! Ne vois-tu pas que ma belle-fille est ma belle-mère, n'est ce pas? Eh bien! alors sa mère est ma grand'mère n'est ce pas? Eh bien! je lui suis marié, n'est-il pas vrai? De sorte que je suis mon propre grand'père n'est ce pas?

∴

— Un enfant de 3 ans à sa mère:

— Maman, donne moi du raisin.

— Non mon cher, le raisin est poison et si tu en manges, tu mourra.

— Maman, je veux mourir!

∴

— Titi et Gugusse avaient eu chacun un sou.

— Titi dit à Gugusse: Sais-tu ce que je ferai avec mon sou?

— Non, dit Gugusse.

— Eh bien, avec mon sou, je m'achèterai une pipe, et avec ton sou, je m'achèterai du tabac.

— Eh moi, dit Gugusse?

— Toi, tu cracheras.

∴

— A la Police:

— Prisonnier, dit le Juge, vous avez des moyens d'existence, qu'en avez-vous fait?

— C'te bêtise! J'ai existé avec!

AVIS.

Il se trouve en ce moment deux bêtes à cornes à l'Enclos public du soussigné,—à savoir:

Un gros bœuf blanc,—oreilles brunes; et enflure considérable aux mâchoires;

Une jeune vache de taille ordinaire,—couleur claire avec taches blanches aux cuisses, au ventre et à la tête.

Aucune marque de visible sur ces deux animaux.

Le propriétaire est prié de venir réclamer et prouver sa propriété, en acquittant les frais.

A. MURRAY,
Gardien d'Enclos.

St. Charles, 7 Déc. 1872.

W. G. FONSECA,

POINTE DOUGLAS.

A constamment en main un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,
ARTICLES DE GOUT,
CHAUSSURES,
EPICERIES,
FERRONNERIES,
VINS ET LIQUEURS.

1er Août 1872. 1a

LISTE des Lettres non-reclamées au Bureau de Poste de Fort-Garry, le 1er Decembre, 1872.

A	M
Alice, French	May, Harvey (2)
Anderson, John M (2)	Montgomery, Wm
Anderson, H H	Morrison, Neil
Annable, Miron	Moser, Geo
Angus, Robert	Mc.
Ambroise, Maurice	McCorquodale Duncan
B	McCarthy, C
Baker, T H, Col Sgt	McDonald, Jas
Bailey, Wm	McDeynen, John
Bernier, Romuald (2)	Macfarlane, D
Boons, B	McKea, John (or McRae)
Bullivant, Josephus	
C	McLaughlan, Margt.
Cadham, Jas H	McLaughlan, Peter
Cheeseman, P (2)	McNiff, James
Champagne, Chs	N
Coulter, J	Nailler, John
Copeland, Hugh	Nelson, John A
Curry, Anson L	Nearkearn, Henry
Cummings, George	P
D	Patrick, Geo
Dawes, A H	Pruden, James, sen
Davidson, John	R
Downes, John L	Raeuchle, Charles
F	Ramsay, Martha Miss
Feild, James B	Rankin, Thos
Fraser, J A	Reid, J Lestock
Fraser, John	Reynolds, Henry
G	Rothwell, Thomas A
Garrett, James	S
Gill, John A	Scribner, Lee
H	Shaw, Johnston
Harding, Henry P (2)	Sutherland, A
Hays, John, jr	Sutherland, Thos
Hodgson, John	T
Hosley, Robert	Thompson, Amos
J	Thornton, George
Jordan, Michel	U.
K	Urquhart, George
Kennedy, William	W
L	Wilmot, C
Larwill, George	Wilson, Pte. Richard
Lines, W	

(Signé,)

A. G. B. BANNATYNE,
3f M. P.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 1 Novembre 1872.

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRESENT DONNÉ à tous ceux qui se sont établis dans aucun des Townships réservés pour former l'octroi d'un million quatre cent mille acres de terre pour les Metis, suivant l'Acte de Manitoba, lesquels Townships étant tel que designés plus bas, savoir:—

Numéros huit, neuf, dix (fractionnel), onze (fractionnel), et douze sur le premier Rang,—Numeros quatre et cinq (fractionnels), huit, neuf, dix et onze (fractionnels), et douze sur le second Rang,—Numéros cinq et six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze (tous ces derniers fractionnels), et treize et quatorze sur le troisième Rang,—Numéros trois, quatre, cinq, six, huit et neuf, aussi dix et treize (fractionnels), quatorze et quinze sur le quatrième Rang,—Numéros quatre, huit, neuf, et onze (fractionnel) sur le cinquième Rang,—Numéros huit, neuf, treize et quatorze sur le sixième Rang.—Numeros huit, treize et quatorze sur le septième Rang.—Numéros treize et quatorze sur le huitième Rang.—Numéro treize sur le neuvième Rang et Numero treize sur le dixième Rang! Le tout à l'Est du Meridien Principal.

Aussi les Townships Numéros neuf et dix, et onze (fractionnel), sur le premier Rang,—Numéros neuf, dix, et onze et douze (fractionnels) sur le second Rang,—Numeros neuf, dix, onze, et douze (fractionnel), et seize sur le troisième Rang,—Numéros huit, neuf, dix, onze, et douze et seize (fractionnel), et la moitié Est de dix-sept, sur le quatrième Rang,—Numéros huit, neuf, et dix, onze et treize (fractionnels), sur le cinquième Rang,—Numeros neuf et dix sur le sixième Rang —Numéros onze, la moitie Sud de douze, et quatorze sur le neuvième Rang. Le tout à l'Ouest du Meridien Principal.

Ceux qui n'auraient pas enrégistré au bureau du soussigné, les terres ainsi établies, sont invités à le faire de suite, afin que leurs reclamations soient protegées, suivant un Ordre en Conseil qui pourvoit à la distribution des Terres reservées aux Métis.

Par ordre,

G McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance.

AVIS.

BANQUE DES MARCHANDS.

LA BANQUE DES MARCHANDS—Merchants Bank—du Canada a l'honneur d'informer le public de son intention d'établir sous peu une succursale dans la Province de Manitoba, et de placer à la tête des affaires M. Duncan McArthur, ci-devant de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Montréal, 1 Octobre 1872. 4f.

AVIS PUBLIC

AUX

PERSONNES QUI SE PROPOSENT DE DEMANDER DES LICENCES D'AUBERGE.

EXTRAIT des Minutes du Conseil tenu à l'Hôtel du Gouvernement, au Fort Garry, le Jeudi, 7 Mars, 1872:

"Dorénavant toutes licences, excepté celles de gros, ne seront emanées qu'une fois par année, le Premier jour de Decembre.

"Les pétitions pour telles licences ne seront reçues que si elles sont presentées le ou avant le premier Novembre. Aussitôt après cette date, il sera fait des Listes de toutes les petitions de chaque paroisse, et une affiche contenant les noms des Petitionnaires ainsi que le jour où leurs petitions seront considerées et decidées, sera affichée sur la porte d'au moins l'une des eglises de chaque paroisse d'où telles petitions auront ete reçues.

"Le premier Décembre suivant, des Listes imprimees contenant les noms des Petitionnaires qui auront reçu leur licence sera affichée de la même manière dans les diverses paroisses, et il y sera ajouté un avis que nulle autre que telles personnes licenciées n'aura le droit de vendre des boissons enivrantes, et que toute violation de la Loi sera poursuivie avec severite."

EXTENSION DE TEMPS.

En conformité d'un Ordre en Conseil passé le 25 Octobre courant, l'epoque de la reception des Petitions pour licences est prolongee au 25 Novembre prochain, et celle de l'emanation des Licenses au 15 Decembre prochain.

Par Ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secretaire Provincial

ENCLOS.

ANIMAUX EN FOURRIÈRE.

St. Norbert Sud,
18 Novembre 1872.

Le soussigné informe le public qu'il a dans son Enclos DEUX BOEUFS NOIR et BLANC, marqués sur les cornes L. H.; en outre DEUX BOEUFS ROUGES, et aussi SIX COCHONS BLANCS.

Les proprietaires sont avertis de venir chercher leurs animaux et de payer les frais.

RAPHAEL BELLEFEUILLE,
Gardien d'Enclos.

POUND.

St. Norbert South,
18 Nov., 1872.

The undersigned informs the public that the following animals are to be found at his Pound, viz:

TWO OXEN, black and white; marked L H on the horns;
TWO OXEN, red;
SIX PIGS, white.

Let the owners claim, prove property and pay the costs

RAPHAEL BELLEFEUILLE,
Pound Keeper.

FORT GARRY.

DÉPARTEMNT DE MODES ET DE CONFECTION DE TOILETTES.

ON attire respectueusement l'attention des dames sur les avantages qu'elles trouveront dans le departement ci-dessus au

Magasin de la Compagnie

DE LA

BAIE D'HUDSON,

du Fort Garry pour se procurer des

ETOFFES DE MODES, TOILETTES, ET VÊTEMENTS POUR LEUR SEXE

Des derniers et meilleurs goûts et aux prix les plus moderes.

Les dames auront l'avantage d'avoir des salles speciales pour choisir les étoffes, vêtements et en faire l'essai.

Toutes commandes recevront l'attention la plus immédiate et seront exécutées avec promptitude et soin.

Fort Garry, Manitoba, 28 mai, 1872

AVIS PUBLIC.

Bureau du Secretaire Provincial,
Winnipeg, 15 Novembre, 1872.

Liste de ceux qui ont fait pétition demandant une Licence pour la vente en detail de Vins et de Liqueurs Spiritueuses dans la Province de Manitoba:

DANS LE COMTE DE SELKIRK.

Cie. de la Baie d'Hudson, Fort Garry.
Philip Heminck, Winnipeg.
Dugald Sinclair, do
R. A. Davis, do
W. H. Lyons, do
Cosgrove & Lennon, do
McIvor & McIntyre, do
Onis Monchamp, do
Begg & Hayward, do
J. S. Wheeler & Cie. do
C. W. Radiger, do
Logan & Barber, do
Auguste Girardin, do
Mercer & Villiers, do
J. F. Moore & Cie. do
A. G. B. Bannatyne, do
Chas. Garratt, do
Thos. Dunlop, do
E. Swayze & Cie. do
W. G. Fonseca, do
Smith & Galbraith, St. Boniface Est.
John Bruce, " Ouest.
John Anderson, St. John,
John Moises, St. James.
Jas. Spence, "
Robert Buchan, St. Charles.
J. F. Grant, "
John Taylor, Headingley.

DANS LE COMTE DE PROVENCHER.

Wm. Dease, jr., St. Norbert Sud.
Daniel Low, St. Agathe.
Wm. Gallie, "
George Kerr, "

DANS LE COMTE DE MARQUETTE.

George Fisher, St. François-Xavier.
J. M. House, "
Wm. Spence, Baie St. Paul.
M. McDougall, Poplar Point.
Thos. Alcock, High Bluff.
Henderson & Wallace, Portage la Prairie.
Chas. Mair, "
Joseph Moul, "
John McNab Henderson, White Mud River.
James Bell, "
Paul de Laronde, Lac Manitoba.

DANS LE COMTE DE LISGAR.

Celestin Thomas, St. Paul.
D. McLeod, "
F. Bone & Cie. "
H. Mannix, "
Fred. Fulcher, St. Andrew Sud.
Robt. McManus, " "
Richard Gardner, " Nord.
Donald McDonald, " "
B. R. Ross, " "
Roderick Campbell, " "
Peel & Porter, " "
Cie. de la Baie d'Hudson, Fort de Pierre.
Thos. Lyons, St. Clement.
John McLeod, "
Geo. Black, "
Taylor & Westcon, "

AVIS est par le présent donné, que la question de l'octroi des Licences aux différentes personnes qui en ont fait la demande, et dont les noms sont mentionnes ci-dessus, sera considerée en Conseil le ou après LUNDI 9ème jour de Decembre prochain, et toute objection contre ces Licences ou aucune de ces Licences devra être enumerée dans une requête à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, et envoyée à ce Departement SAMEDI le 7ème jour de Décembre.

(Signé,)

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

Pride of the West.

SALON,
SALLE DE BILLARDS,
JEUX DE QUILLES.

L'ETABLISSEMENT LE PLUS CONSIDERABLE EN DEÇA DE CHICAGO.

Les soussignés viennent de terminer à grands frais et d'ouvrir leurs vaste établissement situé

RUE DU BUREAU DE POSTE.

La Salle est garnie de SIX TABLES DE BILLARDS de premier choix et de DEUX JEUX DE QUILLES.

Le tout très-complet et accompagné d'un ameublement de goût.

Le Salon sera constamment fourni des meilleurs VINS et LIQUEURS, CIGARES, etc.

Rien ne sera épargné pour faire de l'établissement une place de choix.

J. F. MOORE & CIE.

Winnipeg, 27 Août 1872.

Avis public.

M. Louis Thibault, de St. Boniface, donne avis à toutes les personnes qui sont endettees envers lui que si elles ne le paient pas d'ici à la fin du mois de mars prochain, il les mettra entre les mains de la justice.

St. Boniface, 31 janvier 1872. j-n-o.

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathedrale de St. Boniface, et reçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les especes de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en operation vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix:

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetéer, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, 1, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Latles	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux modérés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importe en ce pays, et ne peuvent etre surpassees pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers etablissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants:—

Huile à cheveux,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Brosses à ongle,
Savonnettes,
Brosses à chaussures,
Epingles à cheveux,
Fards,
Savon à détacher,
Pinceaux de poil de chameau,
Pommade,
Peignes de toilette,
Boîtes à poudre de toilette,
Restaurateurs de chevelure,
Teintures pour cheveux,
Miroirs,
Savon Windsor,
Huile,
Teintures liquides,
Colle de charpentier,
Medecines brevetees,
etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment consirable

D'EPICERIES,

Comprenant Thé, Sucre, Café, Epices, Fruits Conservés, Salades, Harengs de mer, Morue, Homards Conservés, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement executees.

JAMES STEWART et CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ET MARÉCHAL.

M. W F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commencé à exercer l'art de Marechal ou de Médecin Vetérinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg 26 Déc., 1871. 1a.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent. sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent. du dit capital ne sera exige pendant la première annee.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montreal et Fort Garry.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

HON. M A. GIRARD, Manitoba.

A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,

Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

J. H. ASHDOWN.

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

FOURNAISES,
HUILE DE CHARBON,
QUINCAILLERIE,
FERBLANTERIE,
&c., &c., &c.

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

Aux Ecoles.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,
PAPIER,
POUDRE A ENCRE,
ARDOISES,
CAAIERS,
PLUMES,
CRAYONS,
CRAIE,
&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

DOCTEUR TURVER,

Membre du Collége des Médecins et Chirurgiens d'Ontario.

BUREAU : A LA PHARMACIE APPELEE BRICK DRUG STORE, WINNIPEG.

Visites à la campagne faites promptement.

Winnipeg, 8 Juillet, 1872. 1a

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathedrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en operation vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetees, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, ½, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux modérés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a ete jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variete et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Brosses à ongle,
Savonnettes,
Brosses à chaussures,
Epingles à cheveux,
Fards,
Savon à détacher,
Pinceaux de poil de chameau,
Pommade,
Peignes de toilette,
Boites à poudre de toilette,
Restaurateurs de chevelure,
Teintures pour cheveux,
Miroirs,
Savon Windsor,
Huile,
Teintures liquides,
Colle de charpentier,
Médecines brevetées,
etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment consirable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutees.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ET *MARÉCHAL.*

M. W F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commencé à exercer l'art de Marechal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visiteurs à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

AUX

CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

"Tue-Douleurs"

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nomme le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

— AUSSI —

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. KERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre conditionnees

D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.

aa.

GRAINES FRAICHES

POUR

JARDINS,

A VENDRE CHEZ

W. G FONSECA,

j-n-o. Pointe Douglas

W Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg 23 Juin 1871.

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires

St. Boniface, 11 Mars 1872.

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES D'ACTION de cette Corporation seront ouverte aux Souscripteurs à FORT GARRY, Manitoba, et à MONTREAL, Province de Québec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent. avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première annee.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G., Montreal.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,

Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,
Vaisselle,
Fleur,
Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumerer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m.

Avis public.

M. Louis Thibault, de St. Boniface, donne avis à toutes les personnes qui sont endettees envers lui que si elles ne le paient pas d'ici à la fin du mois de mars prochain, il les mettra entre les mains de la justice.

St. Boniface, 31 janvier 1872. j-n-o.

Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Detroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprés chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,

Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du MÉTIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'apres-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les préparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Librairie Catholique

DU

"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui'ont besoin d'aucun de articles ci-dessus enumeres sont invitees à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderés.

Les Bureaux du *Métis* sont situés à Winnipeg, à l'etage superieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC ETC

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,
BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871